



Parc national de Port-Cros

DECISION n°07 d/2016

DECISION DU DIRECTEUR

Prix de vente - Stylos bille en bois forme « Chouette chevêche »

Conformément :

- à l'article R331-25 du Code de l'Environnement qui précise les possibilités de délégation au directeur,

- à la délibération du Conseil d'administration n°2/16 du 29 février 2016, déléguant de façon permanente au directeur la possibilité de fixer les tarifs des produits et objets vendus par l'établissement (Art.R331-23,I,8°)

Le directeur du parc national de Port-Cros arrête le prix de vente du produit ci-dessous :

Intitulé	H. T.	TVA	TTC €
Stylo bille en bois « animaux » forme Chouette chevêche	2,92	0,58	3,5

Le prix de revient pour le Parc national de Port-Cros est de 2,32 € TTC.

Une remise de 30% est accordée aux personnels du parc national et du Conservatoire Botanique, soit 2,45 € TTC.

Le produit de la vente est encaissé au compte 707 - vente de produits finis

Ce tarif est applicable à compter du 14 avril 2016.

Fait à Hyères, le 14 avril 2016

Le directeur,
Guillaume SELLIER

Par délégation
La Directrice Adjointe
F. VERDIER